



Congrès annuel de l'[Association française d'Études Européennes](#)

Appel à contribution

« Relance et transition(s) : le nouvel âge de l'intégration ? »

Rouen, 8 et 9 juin 2023

Processus sans objectif ultime défini, l'intégration européenne a longtemps progressé par de nouveaux essors successifs, qui lui donnent un objectif temporaire : créer une union douanière,achever le marché intérieur ou encore passer à la monnaie unique. Depuis le début du siècle, l'intégration semble dépourvue de but, tributaire des crises (économique, migratoire, sanitaire, militaire) contre lesquelles elle s'affirme comme un rempart et un soutien.

Cependant, l'Union semble avoir trouvé un nouvel *ethos* : lutter contre le changement climatique, symbolisé par le Pacte vert pour l'Europe¹. La crise sanitaire lui a fourni l'outil principal de cette lutte : le « plan pour la relance en Europe »². Ce dernier est conçu comme le principal levier de la transition climatique, considérée comme inséparable de la transition numérique. Ainsi, ces transitions jumelles apparaissent comme le nouvel objectif de l'intégration et le plan de relance comme la méthode choisie pour y parvenir.

Le Congrès 2023 de l'AFEE entend tirer le bilan des premières années de mise en œuvre du plan de relance³ pour en mesurer l'impact sur le processus d'intégration.

Un nouvel âge théorique ?

Quelles techniques de gouvernement pour lutter contre le changement climatique ? La transition impose-t-elle plus ou moins de technocratie, de démocratie, d'autoritarisme ? Le plan de relance européen constitue une première expérimentation des techniques de gouvernement mises au service des transitions jumelles. Le bilan théorique du plan permet de tirer de précieuses leçons sur le gouvernement de la transition écologique et les techniques nécessaires pour y parvenir.

Au surplus, le plan de relance renoue avec l'interventionnisme économique. Il convient alors de s'interroger sur les techniques employées par le plan, et ce qu'elles disent des nouveaux rapports qui doivent se nouer entre l'État, le marché voire la société, dans la transition vers des comportements compatibles avec le nouvel âge écologique.

Enfin, la Commission a défini un nouveau modèle de croissance : la « durabilité compétitive »⁴. Celui-ci constitue alors l'objectif à atteindre par les transitions jumelles. Il convient alors de s'interroger sur la pertinence de ce modèle et sa capacité à garantir une véritable prise en compte de l'enjeu environnemental.

¹ Commission européenne, 11 décembre 2019, *Le pacte vert pour l'Europe*, COM(2019) 640 final.

² Conclusions du Conseil européen des 17 et 21 juillet 2020.

³ La Commission a commencé à tirer les premiers bilans : Commission européenne, 29 juillet 2022, *Rapport d'examen sur la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience*, COM(2022)383final.

⁴ Ce modèle a été présenté par la Commission avant la pandémie : Communication de la Commission, 17 décembre 2019, *Stratégie annuelle 2020 pour une croissance durable*, COM(2019)650 final.

Un nouvel âge politique ?

Le plan de relance, que ce soit sa négociation ou son contenu, pourrait constituer le tournant politique, que beaucoup appellent de leurs vœux, pour l'intégration européenne. Premier consensus politique entre États du Nord et du Sud et premier endettement d'ampleur, il permettra peut-être de sortir l'intégration de l'ornière technocratique et de l'impopularité chronique dans laquelle elle s'embrayait s'enfoncer irrémédiablement. D'autant que, après la paix, la transition climatique fait aujourd'hui office de nouvel *ethos* de l'intégration, capable de combler son déficit démocratique et politique par l'importance que les citoyens lui accordent. Ce faisant, notamment avec le plan de relance, le chantre des transitions, l'Union semble avoir trouvé une raison d'être qui légitime son action aux yeux des citoyens. Enfin, le plan de relance permet de renforcer la conditionnalité liée à l'État de droit, instituée dans son sillage.

Un nouvel âge institutionnel ?

Le plan de relance ne s'appuie pas sur la méthode communautaire, il s'inspire d'autres techniques (la méthode ouverte de coordination ou le Semestre européen). Sa mise en œuvre pourrait alors constituer un bouleversement des principes fondamentaux sur lesquels reposent les systèmes institutionnels et politiques, au nom de la lutte contre le changement climatique.

Au niveau national, les Parlements comme les partenaires sociaux sont parfois peu associés à l'élaboration et aux négociations du plan. Au niveau de l'Union, le Parlement européen est écarté, la Commission renforcée, la transparence des rapports avec les États limitée. Le plan pourrait alors consacrer la dominance exécutive, constatée ces dernières années au niveau national comme européen. Il pourrait sceller la transformation des grands principes structurant l'Union : démocratie, transparence, équilibre institutionnel, le principe d'attribution, etc.

Au surplus, la répartition des compétences est ignorée par la diversité des champs dans lesquels les plans nationaux, approuvés par l'Union, interviennent.

Un nouvel âge matériel ?

Les transitions jumelles, et notamment à travers les six piliers du plan de relance⁵, s'insinuent dans toutes les politiques matérielles de l'Union. Le plan de relance complète les politiques menées. Il convient alors de s'interroger sur l'articulation entre le plan, les transitions et les politiques de l'Union.

Tout d'abord, depuis le marché intérieur jusqu'à l'espace de liberté, de sécurité et de justice, en passant par les relations extérieures ou la politique sociale, il faudra, à la fois, souligner l'apport du plan à ces politiques et l'intégration des transitions jumelles au contenu de ces politiques. Ces dernières pourraient devenir un objectif commun à l'ensemble des politiques de l'Union, leur conférant la cohérence qui leur manque parfois.

Ensuite, le développement de la planification européenne et la centralité actuelle du Semestre européen changent potentiellement l'élaboration et le contenu des politiques européennes.

Enfin, les mécanismes étroits de suivi de la mise en œuvre des mesures prévues par les plans de relance nationaux pourraient donner aux politiques concernées un poids renforcé au niveau national et favoriser des réformes proposées depuis longtemps par l'Union.

⁵ Les six piliers sont : transition verte ; transition numérique ; croissance intelligente, durable et inclusive ; cohésion sociale et territoriale ; la santé et la résilience économique sociale et institutionnelle ; les politiques pour les prochaines générations (Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience, J.O.U.E. L 57, 18 fév. 2021, p. 17, art. 3). La Commission a précisé les réformes attendues des États dans leurs plans (Commission staff working document, 22 janv. 2021, *Guidance to Member States Recovery and Resilience plans*, SWD(2021)12 final).

Un nouvel âge financier ?

Par son montant (750 milliards), comme par ses sources (l'endettement de l'Union), le plan de relance constitue assurément un tournant financier pour l'Union, dont il est nécessaire de mesurer la portée. La place de l'Union sur les marchés financiers est bouleversée, et peut-être mise au service des transitions jumelles avec la finance verte. Les relations financières entre l'Union et les États et les équilibres financiers entre contributeurs et bénéficiaires évoluent. L'impact du remboursement des sommes empruntées sur l'avenir financier de l'Union, et de ses politiques, devra être interrogé.

Modalités pratiques

L'appel à contribution s'adresse à l'ensemble des chercheur en sciences sociales.

Les propositions de contributions devront faire 7500 signes (espaces compris). Elles peuvent soient être déposées en ligne (<https://afee-rouen-2023.sciencesconf.org/index/unauthorized>), soit être envoyée par courriel (afee-rouen-2023@sciencesconf.org) avant le 9 décembre 2022. Les réponses à l'appel à contribution seront renvoyées début 2023.

Comité scientifique :

- Sébastien Adalid (Professeur de droit public, Université Rouen Normandie)
- Robert Böttner (Assistant Professor, Université d'Erfurt)
- Thibault Douville (Professeur de droit privé, Université de Caen Normandie)
- Louise Fromont (Chargée de recherche FNRS, Université Libre de Bruxelles)
- Victor Guset (Maître de conférences en Droit public, Université Rouen Normandie)
- Francesco Martucci (Professeur de Droit public, Université Paris 2 Panthéon Assas)
- Carole Nivard (Maître de conférences en Droit public, Université Rouen Normandie)
- Claire Vial (Professeur de droit public, Université de Montpellier)



CUREJ

UNIVERSITÉ
DE ROUEN
NORMANDIE

Annual Congress of the « [Association française d'Études Européennes](#) »

Call for Papers

« Recovery and transition(s): a new era for European integration ? »

Rouen, 8-9 June 2023

As a process without a defined goal, European integration has long progressed through successive attempts to give it a temporary objective: the creation of a customs union, the completion of internal market or the adoption of a single currency. Since the beginning of the century, integration seems to be aimless, dependent on crises (economic, migratory, health, military), against which it asserts itself as a bulwark and a support.

However, the Union seems to have found a new ethos, symbolized by the European Green Deal¹: fighting climate change. The Covid crisis has provided it with the main tool for this fight: the "European Recovery Plan"². The latter is conceived as the main lever for the climate transition, which is considered inseparable from the digital transition. Thus, these twin transitions appear as the new objective of integration and the recovery plan as the method chosen to achieve it.

The AFEE 2023 Congress intends to take stock of the first years of implementation of the recovery plan³ to measure its impact on the integration process.

A new theoretical age?

Which government techniques to fight against climate change? Does the transition require more or less technocracy, democracy or authoritarianism? The European recovery plan is a first experiment in the techniques of government used in twin transitions. The theoretical assessment of the plan allows us to draw valuable lessons on the governance of the ecological transition and the techniques necessary to achieve it.

In addition, the recovery plan revives economic interventionism. It is therefore appropriate to question the techniques employed by the plan, and what they say about the new relationships that must be established between the State, the market and even society, in the transition to behaviors compatible with the new ecological age.

Finally, the Commission has defined a new growth model: "competitive sustainability"⁴. This is the objective to be achieved by the twin transitions. It is therefore appropriate to question the relevance of this model and its capacity to guarantee that the environmental issue is truly taken into account.

A new political age?

The recovery plan, whether in terms of its negotiation or its content, could constitute the political turning point for European integration, that many are calling for. As the first political consensus between the states of the North and the South and the first large-scale indebtedness, it may enable

¹ European Commission, 11 December 2019, *The European Green Deal*, COM(2019)640 final.

² European Council conclusions, 17-21 July 2020.

³ The Commission has begun to draw the first conclusions: European Commission, 29 July 2022, *Review report on the implementation of the Recovery and Resilience Facility*, COM(2022)383 final.

⁴ This model was presented by the Commission before the pandemic: European Commission, 17 December 2019, *Annual Sustainable Growth Strategy 2020*, COM(2019)650 final.

integration to get out of the technocratic rut and the chronic unpopularity into which it was sinking irremediably. Especially since, after peace, the climate transition is now acting as a new ethos of integration, capable of making up for its democratic and political deficits, through the importance that citizens attach to it. In doing so, particularly with the recovery plan, the Union seems to have found a *raison d'être* that legitimizes its action in the eyes of citizens. Finally, the stimulus package reinforces the rule of law conditionality that was established in its wake.

A new institutional age?

The recovery plan is not based on the Community method, but is inspired by other techniques (the open method of coordination or the European Semester). Its implementation could therefore constitute an upheaval of the fundamental principles on which institutional and political systems are based, in the name of the fight against climate change.

At the national level, parliaments and social partners are not always involved in the preparation and negotiation of the plan. At the EU level, the European Parliament is sidelined, the Commission is strengthened, and transparency of its relations with the Member States is limited. The plan could therefore confirm the executive dominance that has been observed in recent years at both national and European level. It could seal the transformation of the major principles structuring the Union: democracy, transparency, institutional balance, the principle of attribution, etc.

Moreover, the distribution of competences is ignored by the diversity of fields in which national plans, approved by the Union, intervene.

A new material age?

The twin transitions, and in particular through the six pillars of the recovery plan⁵, are insinuating themselves into all the material policies of the Union. The recovery plan complements the policies that have been implemented. It is therefore appropriate to question the articulation between the plan, the transitions and the policies of the Union.

First of all, from the internal market to the area of freedom, security and justice, including external relations and social policy, it will be necessary to emphasize the contribution of the plan to these policies and the integration of the twin transition. Twin transitions could become a common objective for all EU policies, giving them the coherence they sometimes lack.

Second, the development of European planning and the current centrality of the European Semester potentially change the design and content of European policies.

Finally, the close mechanisms for monitoring the implementation of measures in national recovery plans could give the policies concerned greater weight at the national level and encourage reforms that have long been proposed by the Union.

A new financial age?

By its amount (750 billion), as by its sources (the Union's debt), the recovery plan certainly constitutes a financial turning point for the Union, the scope of which must be measured. The Union's place in the financial markets has been turned upside down, and may be placed at the service of the twin transitions with green finance. The financial relations between the Union and the States and the financial balances between contributors and beneficiaries are changing. The

⁵ The six pillars are: green transition ; digital transformation ; smart, sustainable and inclusive growth ; social and territorial cohesion ; health, and economic, social and institutional resilience ; policies for the next generation (Regulation (EU) 2021/241 of the European Parliament and of the Council of 12 February 2021 establishing the Recovery and Resilience Facility, O.J.E.U. L 57, 18.2.2021, p. 17, art. 3). The Commission has specified the reforms expected of the States in their plans (Commission staff working document, 22 janv. 2021, *Guidance to Member States Recovery and Resilience plans*, SWD(2021)12 final).

impact of the repayment of the sums borrowed on the financial future of the Union, and its policies, will have to be questioned.

Practical details

The call for papers is open to all social science researchers.

Proposals for contributions, in English or French, should be 7500 signs (spaces included). They can either be directly uploaded online (<https://afee-rouen-2023.sciencesconf.org/index/unauthorized>), either be sent via email (afee-rouen-2023@sciencesconf.org) before December 9, 2022. Responses to the call for papers will be returned in early 2023.

Scientific Committee:

- Sébastien Adalid (Professor of Public Law, Université Rouen Normandie)
- Robert Böttner (Assistant Professor, Université d'Erfurt)
- Thibault Douville (Professor of Private Law, Université de Caen Normandie)
- Louise Fromont (FNRS Research Fellow, Université Libre de Bruxelles)
- Victor Guset (Senior Lecturer, Université Rouen Normandie)
- Francesco Martucci (Professor of Public Law, Université Paris 2 Panthéon Assas)
- Carole Nivard (Senior Lecturer, Université Rouen Normandie)
- Claire Vial (Professor of Public Law, Université de Montpellier)